



HAL
open science

Les enjeux de la crise européenne

Sylvain Kahn

► **To cite this version:**

Sylvain Kahn. Les enjeux de la crise européenne. Hérodote - Revue de géographie et de géopolitique, Elsevier Masson/La Découverte, 2017, 1 (164), pp.79 - 100. 10.3917/her.164.0079 . hal-03471913

HAL Id: hal-03471913

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03471913>

Submitted on 9 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les enjeux de la crise européenne

Sylvain Kahn¹

Le territoire européen dans le miroir du Brexit

L'Europe est un projet et une construction géographique

On ne le dit pas assez : l'Europe est une mutualisation territoriale ; le projet européen organise entre autres choses la mobilité, la fluidité et le changement de statut des frontières. L'Europe est une construction géographique : l'Union européenne (UE) construit de toutes pièces un nouveau territoire, un territoire qui n'existait pas, un territoire radicalement nouveau. Précisément car il s'agit d'associer des territoires nationaux. Parce qu'elle mutualise des souverainetés étatiques, la construction européenne a pour but de mutualiser des territoires. Avec la construction européenne, les communautés nationales découpent l'exercice de la souveraineté nationale du territoire national.

Il y a territoire européen dans la mesure où du pouvoir européen – appelons-le communautaire – contribue à construire un territoire. Ainsi le rond-point, l'autoroute ou le réseau Internet cofinancé par des crédits communautaires de la politique dite régionale de l'UE est-il autant du territoire européen que du territoire municipal ou local. De même, la totalité de chaque territoire national de tout État membre de la zone euro est territoire européen – communautaire. Dans l'exercice de la politique monétaire de la zone euro, toute décision et toute politique publique fait du territoire national un territoire européen. Il est en même temps l'un et l'autre. Il l'est d'autant plus que l'exercice du pouvoir européen – la souveraineté communautaire – est coproduite et coexercée par les gouvernements des États membres en même temps et collectivement. Chaque « Bercy » est

1. Géographe et historien, professeur agrégé et chercheur à Sciences Po.

ainsi à la fois le bras armé d'un pouvoir national qui s'exerce sur le seul territoire national ; mais aussi le bras armé d'un pouvoir communautaire qui s'exerce sur le territoire national ; mais aussi le coconcepteur d'un pouvoir communautaire qui va s'exercer sur dix-huit autres territoires nationaux ; mais aussi et enfin le bras armé d'un pouvoir communautaire qui s'exerce sur un territoire européen dont le territoire national est alors un territoire provincial (régional). Tout cela est vrai en même temps. Et le résultat d'un projet très simple : la mutualisation des politiques publiques et l'exercice conjoint de la souveraineté territoriale.

La construction européenne invente donc une nouvelle territorialité. Celle-ci est feuilletée, hybride, intriquée. Dire qu'elle est à plusieurs échelles ne suffit pas à la caractériser. Car la notion d'échelle n'est sans doute pas pertinente pour la caractériser. En effet, le territoire de la construction européenne est lui-même à plusieurs échelles : la souveraineté européenne s'exerce aussi bien à l'échelle dite locale qu'à l'échelle dite européenne, en passant, bien sûr, par l'échelle dite nationale.

Cette réalité et ce projet font de l'Union européenne une construction territoriale et politique inédite dans l'espace mondial. La construction européenne est donc un projet fondamentalement géographique. C'est à cette aune qu'il convient d'examiner la crise actuelle.

Le Brexit n'est pas un traumatisme

Pour caractériser cette crise, nous allons partir du Brexit. Le Brexit est en effet l'expression la plus géographique de cette crise. Une amputation du territoire, de territoire, c'est le « pire », ou le comble, pour une construction dont la nature et le fondement sont la mutualisation territoriale.

Le cas des Britanniques est très particulier. Dès leur entrée dans l'Union européenne en 1973, ils ont commencé par exiger des clauses d'exemption. Le Royaume-Uni est un État qui, depuis quarante-trois ans, ne cesse de s'opposer à toute avancée fédérale, à davantage d'intégration, et promeut une Europe à la carte. C'est d'ailleurs le pays, avec le Danemark, qui a obtenu *ad vitam aeternam* le droit de ne pas passer à l'euro. En outre, le Royaume-Uni n'a cessé de tirer l'Union européenne vers son côté le plus marchand et le plus libéral, soit paradoxalement ce qui a incité une majorité de Britanniques à voter pour le Brexit. Enfin, le Royaume-Uni a toujours été davantage un problème et rarement une solution pour tout ce qui touche aux reproches formulés à l'encontre de l'UE, à savoir le déficit démocratique et l'accroissement des inégalités sociales.

Cependant, le Brexit rappelle que l'Union européenne doit se réformer pour résoudre les deux principales critiques que lui font ses citoyens : d'une part, le déficit démocratique et, d'autre part, l'accroissement des inégalités sociales et territoriales.

C'est pourquoi à la question « le Brexit est-il le premier d'une série de dominos ? », la réponse est non. Du coup, à la question « de quoi le Brexit est-il vraiment le nom ? », la réponse est : la xénophobie et le repli sur soi par la séparation. Mais, s'agissant des autres parties de l'UE, la crise actuelle et cette représentation d'une nécessaire séparation ne prennent pas tant la forme d'une déconstruction du territoire communautaire que d'une construction alternative de ce territoire, dont le retour à une forte matérialité des frontières internes et externes est l'affirmation la plus tangible.

Afin d'avancer, il faut également soulever un problème insuffisamment pris en compte, notamment à travers le prisme du Brexit : celui de l'euro. Les partisans de l'euro ne se sont pas rendu compte à quel point, au lieu de faire converger les économies nationales comme on le pensait, avec des modèles et projections d'économistes à l'appui, l'euro allait les faire diverger. On n'avait pas non plus anticipé à quel point l'euro se heurterait à l'inertie des cultures ou des habitudes nationales de politique publique et monétaire. C'est une erreur collective : l'établissement de normes européennes n'a pas fonctionné dans ce domaine. Même si l'euro a apporté un peu plus de croissance, dans un certain nombre de pays, y compris la France, beaucoup rêvent de pouvoir réutiliser le mécanisme de la dévaluation compétitive, ce qui mène à un affrontement territorial, culturel, économique et politique au sein de l'UE entre ceux qui n'ont jamais utilisé les dévaluations mais privilégié des réformes structurelles du travail et de la compétitivité, et ceux qui évitent les réformes structurelles en utilisant les dévaluations. Cette différence a été exacerbée par l'euro, et personne ne l'a vue venir.

Par conséquent, on ne peut pas être totalement surpris qu'il y ait un effet boomerang. Fédéraliser une monnaie est un saut fédéral énorme, or les résultats n'ont pas été au rendez-vous. C'est un problème dont il faut parler honnêtement pour résoudre les problèmes induits.

Le Brexit n'est donc pas un traumatisme. En jouant un rôle d'épouvantail ou de contre-modèle pour ses conséquences territoriales, économiques, sociales et diplomatiques, il pourrait même libérer la voie vers plus d'intégration européenne, si la fracture territoriale cristallisée par l'euro se réduit, ce qui est du domaine du possible. Mais on ne peut être que plus pessimiste en ce qui concerne la grande crise démocratique que traverse l'Europe. Elle peut mener, de fil en aiguille, à une Union européenne toujours là mais repliée sur elle-même et à la séparation du reste du monde. S'il devait y avoir une *trumpisation* de l'Europe, ce ne serait pas tant une addition de Brexit qu'un repli sur une conception fermée de l'identité européenne et son territoire, celui de l'UE. Cette représentation est d'ores et déjà à l'œuvre : on pourrait la nommer *urbanisation* de l'Europe, du nom du dirigeant hongrois Viktor Orbán, dont l'avènement au pouvoir, la doctrine et l'influence en Europe précèdent le phénomène Trump. La crise actuelle est donc très différente de toutes les crises qui l'ont précédée ; d'ailleurs la crise d'aujourd'hui est la première crise territoriale

de la construction européenne; c'est pourquoi elle est perçue comme une crise existentielle puisque l'UE est un projet géographique et territorial.

Depuis 2005, l'UE traverse une tourmente inédite par son ampleur

Depuis 2005, l'UE traverse une crise inédite par son ampleur et à plusieurs titres. Elle est en effet politique et démocratique depuis 2005, économique et sociale depuis 2008, géopolitique depuis 2011.

Face à ces défis graves et simultanés, de plus en plus de citoyens et d'acteurs, en particulier dans les médias, se demandent si les institutions européennes sont le problème ou la solution. Cette crise fait entrer l'Europe dans une crise de défiance.

La crise politique et démocratique

La montée des partis eurosceptiques et/ou peu attachés à l'État de droit

Dans la plupart des États membres, les partis populistes se caractérisent par le fait d'être eurosceptiques et xénophobes et, pour nombre d'entre eux, très conservateurs et bien peu respectueux de l'État de droit. Pour les citoyens qui concourent aux succès électoraux européens de ces partis, l'UE est un problème et non la solution.

Plus généralement, une majorité de citoyens européens doute de la capacité de l'UE à relever les grands défis internes et externes auxquels elle est confrontée. Cette défiance est tangible dans les enquêtes Eurobaromètre qui estiment que le niveau de confiance des citoyens dans l'UE est passé de 61 % en 1979 à 31 % en 2013. Seuls 28 % des sondés se sentent représentés par les institutions de l'UE; toutefois la confiance dans l'UE résiste mieux dans les États membres les plus récents et dans ceux qui n'ont pas l'euro.

La composition du Parlement européen élu en mai 2014 traduit cette défiance : 29,55 % des 751 eurodéputés sont eurosceptiques et opposés à l'euro contre 20,37 % dans l'Europarlement élu en 2009.

Dans un nombre croissant de pays, ces partis populistes, appelés aussi protestataires, sont très défavorables à l'islam, aux migrants *et* à la construction européenne et font des scores significatifs. À quelques différences près – dans leur programme respectif adapté à la vie politique de leur pays –, ils sont tous à l'extrême droite de l'échiquier politique du fait de cette combinaison variable du rejet d'une société ouverte à l'étranger et à l'Autre, d'une invocation du Peuple qui revient à stigmatiser, à discriminer et à exclure une partie de la population, d'une absence de respect des libertés et des droits individuels, de la démocratie représentative, du pluralisme politique en général et dans les médias en particulier, d'un mépris certain de l'État

de droit et des mécanismes institutionnels de séparation des pouvoirs et de soutien aux contre-pouvoirs.

Pour autant, on voit aussi que les scores de ces partis fluctuent d'une élection à l'autre. Ainsi, en Finlande (Parti des vrais Finlandais), aux Pays-Bas (Parti pour la liberté), en Italie (Ligue du Nord; Mouvement cinq étoiles) et en Bulgarie (Ataka), ils baissent entre les dernières élections législatives et les élections européennes de 2014. Tandis qu'ils augmentent en Hongrie (Jobbik), en Grèce (Aube dorée), et même spectaculairement au Royaume-Uni (UKIP), en France (FN), au Danemark (Parti populaire danois), en Suède (Parti des démocrates suédois), en Slovaquie (Parti populaire Notre Slovaquie). On voit également que cette défiance s'exprime autant dans des États membres anciens que récents, dans des pays très touchés et peu touchés par le chômage et la crise de l'euro.

La défiance envers l'UE trouve donc bien une traduction électorale, toutefois si elle augmente en tendance, elle reste minoritaire dans tous les États membres à l'exception du Royaume-Uni à la faveur du référendum sur le Brexit.

Ces partis populistes, souvent divisés entre eux et minoritaires, ne gouvernent pas ou seulement dans des coalitions de droite; pour autant, leur influence sur les actions des partis qui gouvernent s'accroît, comme l'illustrent la Hongrie et le Royaume-Uni. En Hongrie, le Fidesz de V. Orbán, au pouvoir depuis 2010, concurrence ainsi le Jobbik en matière de xénophobie et de mépris du pluralisme et de l'État de droit quoique toujours membre du PPE, la grande fédération européenne des partis démocrates-chrétiens et conservateurs.

Au Royaume-Uni, le Parti conservateur, bien que traditionnellement en débat sur l'intégration européenne, n'a jamais sérieusement ni majoritairement envisagé une sortie de l'UE. Sous D. Cameron, ce parti a même gouverné en coalition avec le parti proeuropéen des Libdem de 2010 à 2015. Son idée d'organiser un référendum sur la sortie de l'UE est complètement empruntée au programme du UKIP de Nigel Farage. La majorité absolue obtenue aux législatives de 2015 n'a pourtant pas dissuadé plusieurs grandes figures des conservateurs de faire une alliance objective avec UKIP, entraînant une partie des leurs à faire campagne pour le Brexit.

Des situations analogues se sont produites et se produisent depuis une dizaine d'années dans les pays scandinaves et aux Pays-Bas, mais aussi en Belgique, en Autriche, en Pologne (avec le retour au pouvoir du PiS fin 2015 dont la pratique gouvernementale présente de fortes analogies avec celle du Fidesz hongrois), en Slovaquie, en République tchèque. En Italie (avec la Ligue du Nord associée au pouvoir sous S. Berlusconi), en France (avec la place donnée à l'« identité nationale » sous la présidence de N. Sarkozy sous l'influence du FN), c'est également le cas. En Allemagne, l'AfD a fait des scores compris entre 12 et 25 % dans les élections régionales de 2015 et 2016. Mais, pour l'instant, la chancelière démocrate-chrétienne

A. Merkel et son gouvernement ne font pas de concessions idéologiques et politiques à ce nouveau parti eurosceptique, xénophobe et islamophobe.

En résumé, si l'extrême droite n'est qu'une minorité, notamment au Parlement européen où elle est de plus fragmentée, ses valeurs influencent de plus en plus les positions et les programmes des partis classiques et des gouvernements nationaux. En Hongrie, Viktor Orbán cherche à définir une doctrine à cette inflexion de l'idéologie et des politiques des partis conservateurs. Il théorise ainsi la « démocratie illibérale » dans laquelle, selon lui, l'universalité des droits de l'homme, les fondements de l'État de droit et les ressorts de la démocratie représentative sont relativisés, tandis que la construction européenne devrait avoir pour objectif la préservation de ce qu'il nomme la civilisation européenne – c'est-à-dire une représentation géopolitique, selon laquelle le territoire européen est le produit de la chrétienté – et la protection des Européens des influences et des intrusions de l'islam et des populations étrangères.

Le traité de Lisbonne vécu comme une trahison démocratique

Comment en est-on arrivé là ? Cette crise de défiance envers la vie politique de l'UE éclate en mai et juin 2005. À quelques jours d'intervalle, les peuples français et hollandais rejettent par référendum le traité établissant une Constitution pour l'Europe (TCE). Ce double rejet jette une lumière crue sur ce que les politistes et les politiques nommaient, dès l'année 2000, année de l'adoption du traité de Nice, le déficit démocratique de la construction européenne. Dirigeants et partisans du « oui » sont d'autant plus interdits par ce double « non » que le TCE est le fruit d'une élaboration visant à substituer à la légitimité diplomatique une légitimité démocratique (voir la déclaration du Conseil européen de Laeken en 2001, puis la Convention sur l'avenir de l'Europe en 2002-2003). Bien que dix-huit États sur vingt-cinq aient d'ores et déjà ratifié ce traité, le choc fut immense et le processus de ratification suspendu. L'adoption, quatre années plus tard, du traité de Lisbonne, quasi identique, par voie parlementaire (sauf en Irlande), conforte ceux pour qui l'Europe se construit contre la souveraineté populaire argument incontestable. Mais il est tout aussi incontestable que le rejet par deux États membres ne délégitime pas la ratification des dix-huit autres, dont deux par référendum (l'Espagne et le Luxembourg). Il y a donc sur le territoire de l'UE une question à résoudre d'expression démocratique : l'UE n'est certes ni un État-nation ni un État souverain et Jean-Marc Ferry [2005] la qualifie de méta-État. De fait, le territoire sur lequel s'exerce la souveraineté de l'UE est composé des territoires nationaux d'exercice de la souveraineté des États membres de l'UE. On n'a pas encore trouvé l'agencement qui permettrait de mettre en œuvre une démocratie vécue comme telle à l'échelle de l'UE, car un nombre encore important de citoyens européens pense et vit l'expression démocratique seulement dans un cadre national et/ou pour qui la source de la souveraineté

dans un peuple ne peut être qu'une communauté nationale. C'est donc pour un faisceau de raisons que l'adoption du traité de Lisbonne a amplifié la question de l'UE et de la démocratie déjà soulevée par l'abandon du TCE.

La crise de défiance s'alimente aussi à d'autres sources. D'une part, à celle de l'élargissement aux anciens États communistes des années 2004 (Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie), 2007 (Roumanie et Bulgarie) et 2010 (Croatie). Celui-ci divise encore aujourd'hui, et souvent de façon irrationnelle. Les représentations négatives de cet élargissement ont accru les réticences à la suppression des frontières intérieures effectives depuis 1993, quand elles ne les ont pas provoquées. La discrimination et le racisme envers les migrants et les communautés Roms en témoignent avec une acuité particulière.

Autre signe, déjà évoqué, le gouvernement hongrois à tendance autoritaire, « illibéral », xénophobe et antisémite de Viktor Orbán bénéficie, depuis son installation en 2010, de la complaisance du Parti populaire européen dont le Fidesz est membre.

Face à ces éléments de crise politique, la société politique communautaire n'est pourtant pas restée inerte : les élections européennes de 2014 se sont caractérisées par une parlementarisation du système et de la vie politique européens : les groupes politiques du PE et la Commission ont imposé aux États membres des têtes de listes européennes aux élections dont le vainqueur deviendrait le président de la Commission, ce que ne prévoit pas le traité de Lisbonne. Le PPE (démocrates-chrétiens et conservateurs) étant arrivé premier, sa tête de liste J.-C. Juncker est ainsi devenue présidente de la Commission avec l'accord de l'ADLE (Alliance des démocrates et des libéraux) et des S & D (Socialistes et démocrates – centre gauche, sociaux-démocrates et socialistes).

La crise économique et sociale : de la crise des dettes souveraines au défi de clivages géographiques approfondis

Cette crise de défiance est aussi alimentée par l'installation dans la durée de problèmes économiques et sociaux comme le chômage, le déclassement, la précarité et les inégalités. Ces problèmes sont un défi aggravé depuis 2008 par une crise économique et sociale sans précédent depuis 1945. À l'échelle de l'Europe, le chômage atteint des taux inégalés depuis la Grande dépression de l'entre-deux-guerres. Les États, très endettés, peuvent donc difficilement creuser encore plus leurs déficits pour une politique de relance de l'économie.

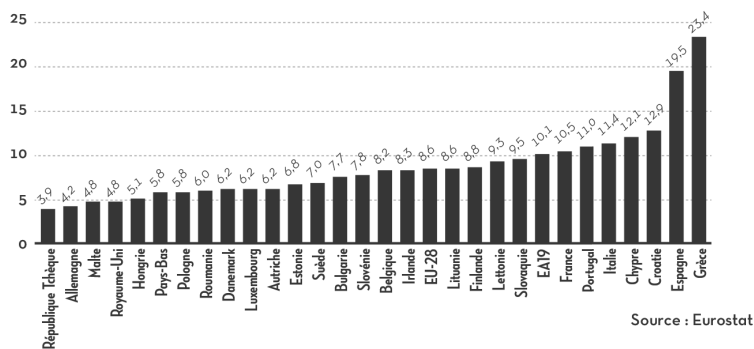
On le sait : cette crise provoquée par celle des *subprimes* et la faillite de la banque américaine Lehman Brothers le 15 octobre 2008 affecta fortement le crédit interbancaire, et donc l'économie, à l'échelle mondiale. Les États membres de l'UE ont été contraints de considérablement s'endetter pour sauver leurs banques, ce qui a mis certains d'entre eux au bord de la faillite, entraînant l'UE et la BCE à les soutenir

avec le concours du FMI. La contrepartie de ces sauvetages est de très rigoureux plans d'économies budgétaires et de réformes structurelles à la limite du supportable en Irlande, au Portugal et en Espagne, et insoutenable en Grèce.

Le taux de chômage n'est repassé à 10 % qu'à l'été 2016 dans la zone euro (et au printemps 2015 dans l'UE), alors qu'il était de 7 % début 2008 dans la zone euro et dans l'UE.

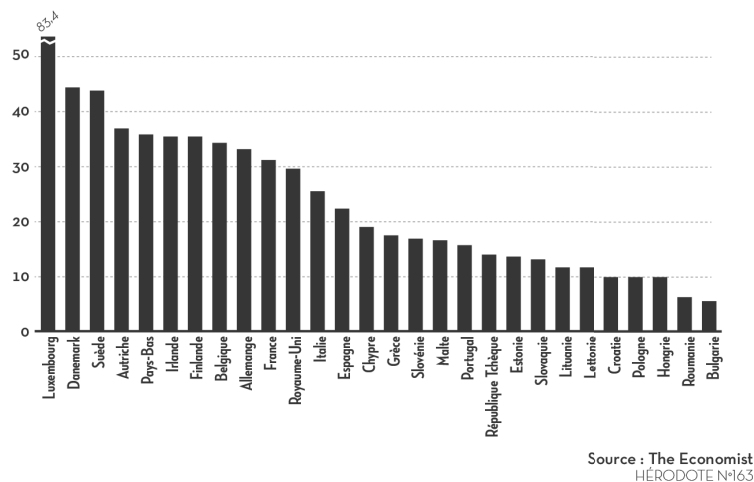
Taux de chômage au sein des pays de l'Union européenne en août 2016

en pourcentages



PIB par habitant au sein des pays de l'Union européenne en 2013

en milliers d'euros



Dans l'ensemble, le débat sur la résolution de la crise dans la zone euro est un débat sur les politiques économiques pertinentes. Il traverse tous les pays. Une solution à deux volets a été adoptée en 2012 par l'UE à l'écrasante majorité des États membres et du Parlement européen. Le volet 1 est le Mécanisme européen de stabilité (MES). C'est un fonds de garantie des dettes souveraines et de prêt aux États qui n'ont plus la confiance des marchés financiers. Il est abondé par les États membres de la zone euro, proportionnellement à leur PIB. Le volet 2 est décliné dans le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance – TSCG – dénommé « pacte budgétaire » : les États s'engagent au désendettement et à la discipline budgétaire sous peine de sanction *possibles* et acceptées à l'avance. Ce traité confirme et creuse le sillon ordolibéral² tracé par le traité de Maastricht sur l'Union économique et monétaire (1991) et le pacte de stabilité et de croissance institué par le traité d'Amsterdam (1997). Ceux qui, d'inspiration keynésienne ou souverainiste, critiquent cette orientation considèrent parfois qu'elle est inspirée par une vision *allemande* de l'économie. Ainsi le célèbre sociologue Ulrich Beck, connu pour son illustration et défense d'un cosmopolitisme européen, a publié un essai *Non à l'Europe allemande* dans lequel il estime que les gouvernements de A. Merkel imposent à l'Union européenne l'ordolibéralisme qui modèle l'Allemagne fédérale depuis 1949, quand ils devraient puiser dans la position forte de leur pays la volonté de faire émerger une culture et un intérêt général européens nourris par tous les membres de l'UE.

Cette bataille politique jette une lumière crue sur le malentendu grandissant, et à plusieurs échelles (États membres, territoires, corporations, individus), entre ceux qui se vivent comme les perdants de la construction européenne et ceux qu'ils considèrent comme ses dominants, gagnants de la mondialisation et peu solidaires. Symétriquement, ces derniers, qui se vivent comme vertueux, raisonnables et solidaires, sont gagnés par la tentation qu'il pourrait être nécessaire de trancher dans le vif et de se séparer d'avec ceux qui ne partagent pas les mêmes représentations qu'eux de l'économie.

Le pacte budgétaire (nouveau traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, TSCG – adopté en 2012 par une grande majorité de gouvernements et de députés), censé remédier à cette crise de l'endettement public par un mécanisme de solidarité, ne fédère donc pas puisqu'il est même beaucoup plus perçu comme

2. L'ordolibéralisme est une doctrine économique et juridique pensée par l'école de Fribourg dans les années 1930 et 1940. Devenu le cadre de référence des politiques économiques en République fédérale d'Allemagne, notamment sous les gouvernements dirigés par la démocratie chrétienne, il désigne l'encadrement et l'institutionnalisation du marché et de la concurrence par les normes réglementaires et législatives édictées par les pouvoirs publics pour préserver le libéralisme économique des passions, des excès et de la dénaturation.

un facteur d'aggravation de la distance entre les gouvernants et les gouvernés, ou, dans les pays du sud de l'UE, comme une mise sous tutelle des pays par l'UE, ou comme une Europe allemande. Depuis 2010, les quatre pays bénéficiaires des fonds structurels dans l'UE d'avant l'élargissement à l'Est – l'Irlande, la Grèce, le Portugal et l'Espagne – ont rebasculé dans une situation de périphéries fragiles du territoire européen.

Voilà pourquoi, au-delà des partis eurosceptiques, des économistes – le plus récent étant le prix Nobel d'économie J. Stiglitz – se demandent si l'euro, qui lie ensemble des pays et des catégories sociales aux situations divergentes et aux intérêts apparemment contradictoires, est le problème ou la solution.

La crise géopolitique

L'UE au défi de l'attraction migratoire

On a vu préalablement que les Européens doutent de la capacité des institutions de l'UE à faire face aux graves défis économiques et sociaux qu'ils affrontent. Cette crise de défiance est aussi alimentée par leurs inquiétudes face à trois défis extérieurs très compliqués : l'attraction migratoire, le voisinage avec la Russie, le djihadisme.

Depuis quinze ans, l'espace européen exerce une attraction toujours plus forte sur un grand nombre d'individus qui, pris au piège des guerres, des oppressions et des blocages socioéconomiques, migrent dans l'UE qui renforce ses frontières extérieures. Le réseau Migreurop (et ses cartes) estime à 20 000 en vingt ans le nombre de personnes décédées en tentant de les franchir. Depuis peu, il avance le nombre de 30 000 migrants décédés ou disparus aux frontières de l'UE en vingt-cinq ans. Ce qui n'empêche pas des approches différentes selon les États, comme en témoignent les politiques nationales d'asile. La pression migratoire aux frontières de l'Europe est en augmentation constante, et plus récemment encore à la suite des révolutions du « printemps arabe » qui ont déstabilisé plusieurs États du bassin méditerranéen, en Libye, en Égypte ou en Syrie. Alors que les conditions d'accueil et la politique de l'UE se durcissent, de plus en plus de migrants cherchent à gagner l'Europe en prenant des risques considérables (noyade, asservissement pour rémunérer les passeurs, exposition à des situations de grande précarité). Dans la quasi-totalité des États membres, un débat se polarise entre les partisans de la liberté de migrer au nom des droits de l'homme et ceux pour qui l'UE fixe l'importance des flux migratoires et expulse les personnes y vivant sans autorisation (couramment nommées les « sans papiers ») au nom de la souveraineté et des intérêts nationaux. Pour les premiers, le système de visa de l'espace Schengen est devenu avant tout une politique répressive de surveillance et de

fichage des individus qui doit et peut être infléchi. Pour les seconds, la politique migratoire de l'UE est une politique de solidarité interne qui affirme une souveraineté européenne. Pour autant, tous les États membres ne font pas (encore) partie de l'espace Schengen.

La xénophobie et le rejet des migrants jouent maintenant un rôle très important dans le vote en faveur des partis populistes et eurosceptiques. Ce fait est d'autant plus notable qu'il est régionalisé : l'AfD (Alternative pour l'Allemagne) a opéré sa véritable percée sur ce thème dans les *Länder* de l'est de l'Allemagne, au détriment de Die Linke. La Ligue du Nord consolide ses bastions électoraux d'Italie et commence à percer dans l'Italie du Centre avec ce glissement du rejet des migrants de l'Italie du Sud et de l'assistance au *Mezzogiorno* vers un rejet xénophobe des migrants des Balkans, du monde arabe et d'Afrique. Toutefois, il y a aussi, à l'inverse, un nombre non négligeable de citoyens et de groupes de la société civile qui reprochent aux États membres et à l'UE leur frilosité, ou leur manque d'inventivité, dans l'accueil des personnes migrantes qui, en provenance du Moyen-Orient, fuient les persécutions et les guerres pour chercher asile dans l'UE.

La crise migratoire accentue donc le mécontentement envers l'UE, les divergences et les tensions entre les États membres et les tensions entre territoires d'un même État membre. Elle pousse enfin l'UE à s'éloigner de certains de ses principes gravés depuis 2000 dans le marbre des traités par la charte de l'UE des droits fondamentaux (accords de réadmission, externalisation des camps de rétention aux pays du voisinage).

Quatre moments depuis août 2015 témoignent de cette inflexion et de cette confusion. D'abord, (1) l'Allemagne accueille les migrants syriens de façon généreuse et unilatérale (août) ; depuis ils sont 1 million. Puis, (2) en octobre 2015 : la CE et le Conseil ont décidé de la répartition de 160 000 réfugiés syriens dans toute l'UE. Cette décision est prise à la majorité. Elle est censée s'imposer à tous, mais les quatre pays de Visegrad (Hongrie, Pologne, Tchéquie, Slovaquie) s'y opposent toujours, tandis que les autres États membres traînent des pieds pour la mettre en œuvre. Tant et si bien que J.-C. Juncker, le président de la Commission, a fini en septembre 2016 par renoncer à sa mise en œuvre. Ensuite, (3) les pays de la « route des Balkans » rétablissent le contrôle aux frontières et refusent l'accès de leurs territoires aux migrants (depuis janvier 2016). En conséquence, (4) la Grèce devient un « cul-de-sac » pour les migrants syriens et afghans venus par la Turquie et la mer Égée. Ils ont été jusqu'à près de 100 000 en mars 2016 dans des conditions humanitaires abominables. Ce fait inquiète considérablement l'Allemagne en raison du troisième « plan d'aide » accordé à la Grèce en juillet 2015.

En conséquence de quoi, l'Allemagne a négocié seule, avant de le faire adopter par l'ensemble de l'UE, un accord avec la Turquie au terme duquel cette dernière

retient les migrants syriens sur son territoire en échange de la suppression (toujours pas mise en œuvre fin 2016) de visas pour ses ressortissants qui veulent entrer dans l'UE et de la reprise des négociations d'adhésion de la Turquie à l'UE (de nouveau en suspens en raison des « purges » imposées par le président Erdogan en réaction au coup d'État manqué de l'été 2016). Cet accord a choqué au motif qu'il fragiliserait la souveraineté de l'UE de deux façons. D'une part, car la Turquie a conditionné son engagement à retenir les migrants venus du Proche et du Moyen-Orient sur son territoire à l'accélération du processus de négociation de son adhésion à l'UE et à la suppression des visas pour les Turcs se rendant en Europe. Or ces deux points obéissent à une logique et à des critères très encadrés juridiquement car ils sont depuis des années deux des principaux instruments du *soft power* européen et de pacification de son voisinage. D'autre part, car l'UE délègue et externalise donc à la Turquie sa politique d'asile et ses dispositifs d'accueil des migrants, fondées en principe et en droit sur des standards élevés. Or la Turquie – qui accueille déjà, au moment de la signature de cet accord, près de 3 millions de migrants syriens – est réputée peu fiable quant au respect des droits humains car elle n'est pas signataire des protocoles additionnels aux conventions de Genève. Aujourd'hui, néanmoins, les dirigeants européens sont satisfaits de cet accord : ils considèrent que, dans les faits, les migrants syriens sont correctement accueillis dans les camps turcs, notamment, estiment-ils, en raison des subventions données – à cet effet, prétendent-ils – par l'UE à la Turquie ; ils constatent aussi que la route migratoire vers la Grèce a effectivement été coupée, ce qu'ils considéraient comme un objectif majeur pour ne pas compromettre les politiques de réformes, d'austérité et de désendettement de la Grèce financées par l'UE. Il n'en reste pas moins que, ce faisant, l'UE renonce à certains de ses principes fondamentaux – mais, en réalité, cela fait près de vingt ans que, dans le cadre de sa politique de voisinage, elle externalise et délègue, moyennant finances, sa politique migratoire à des régimes dont plusieurs sont de franches dictatures (ce que n'est pas, encore, la Turquie). Et il n'en reste pas moins que l'UE prête maintenant le flanc au chantage du président Erdogan, ce dernier invoquant régulièrement qu'il rouvrira la route migratoire vers la Grèce si telle ou telle politique publique de l'UE ne lui convient pas.

La crise dite « migratoire » est exemplaire du caractère multiregistrés de la crise européenne globale des années 2005-2020. Elle a des causes externes assez aisément repérables : les « printemps arabes », les effets directs et indirects des interventions militaires américaines et européennes au Moyen-Orient et en Libye, la violence extrême et soutenue de quelques acteurs – Daech, le régime syrien, l'État éthiopien. Pour autant, toutes ces causes rendent compte de l'accélération de l'ampleur des départs, mais pas des morts en Méditerranée, ni de la multiplication des bidonvilles et des camps de fortune aux frontières de l'UE, et maintenant en son sein, qui sont bien un signe de la dynamique interne propre à cette crise.

Le voisinage tendu avec la Russie et la confrontation avec les djihadistes

Les élargissements ont fait de la Russie un voisin qui partage avec l'UE 2700 km de frontières. Comme l'UE est un projet postnationaliste, elle est très attractive pour les pays confrontés au renouveau du nationalisme russe. Dirigée par V. Poutine depuis 1999, la Russie s'oppose à l'UE sur cette attraction et sur un très grand nombre de dossiers au point de faire la guerre comme en Ukraine, pour bien faire comprendre aux Ukrainiens comme aux Européens qu'elle était déterminée à garder le contrôle de son étranger proche.

Pour Pierre Hassner (novembre 2014), non seulement la PESC (politique étrangère et de sécurité commune de l'UE) et la politique de voisinage de l'UE ne permettent pas de faire face à la crise ukrainienne mais l'ont peut-être même en partie provoquée : « Les événements en Ukraine constituent pour l'UE un rappel sévère à la réalité. Comme l'écrit Anne-Marie Le Gloannec, son attitude révèle combien la Politique européenne de voisinage souffre d'un manque de stratégie, d'absence de vision. » Le projet d'extension de la zone de libre-échange européenne à l'Ukraine a déclenché l'intervention militaire russe en Crimée, désormais annexée à la Fédération de Russie, et dans l'est de l'Ukraine. Le bilan de cette guerre non déclarée et non assumée, qualifiée d'hybride par certains chercheurs, est de 10 000 morts et de 500 000 réfugiés.

Selon le même registre d'analyse, il est possible de voir dans le Printemps arabe l'écho des hypocrisies, à tout le moins des impuissances et des illusions de la politique méditerranéenne de l'UE. Lancée en 1995 sous le nom de « processus de Barcelone », elle a été incluse dans la politique de voisinage en 2004.

L'aphasie et le retard de l'UE en 2011 dans le soutien aux printemps arabes, la guerre et le renversement de Kadhafi sans vision ni politique de suivi en Libye, sa paralysie et son indécision dans la guerre civile syrienne, les milliers de morts de migrants en Méditerranée n'occulent cependant pas complètement les réussites ponctuelles ou discrètes, puis les inflexions de cette politique de coopération avec les pays du monde arabe riverain de la Méditerranée.

Depuis l'émergence et l'avancée fulgurante de l'État islamique en 2014, qui pour plusieurs chercheurs est pour partie la conséquence des politiques interventionnistes américaine et européenne, les Européens semblent à nouveau louvoyer entre le soutien aux régimes autoritaires au nom du danger islamiste et le soutien à la démocratisation. Il est vrai que les sociétés civiles sont elles-mêmes divisées, comme en a témoigné la guerre civile en Algérie dans les années 1990 et l'adhésion d'une partie des Égyptiens au coup d'État militaire (3 juillet 2013) un an après les victoires électorales des Frères musulmans (2011-2012). Plusieurs experts estiment aussi que le plus sage est d'intervenir avec une très grande prudence, voire de s'abstenir, dans une guerre qualifiée d'interne au monde

arabo-musulman³. Le fait est que les Européens et les Américains soutiennent avec leur aviation et leurs capacités d'observation et de renseignement les armées kurdes et arabes qui combattent, avec succès en 2016, l'État islamique, tandis qu'ils laissent depuis 2015 le champ complètement libre à la Russie qui fait ouvertement la guerre pour sauver le régime de Bachar el-Assad et rétablir son emprise territoriale sur tout l'ouest de la Syrie au prix de bombardements indifférenciés et meurtriers sur les populations civiles, comme à Alep.

La grande capacité de séduction du djihadisme touche les Européens au cœur d'eux-mêmes. C'est autant un défi géopolitique externe qu'un défi social, culturel et géopolitique interne. Face à ce danger, les dirigeants européens ont la tentation de jouer la carte sécuritaire au détriment des libertés et de la mobilité alors qu'elles sont au fondement même du projet européen. Et donc d'infléchir en profondeur les institutions européennes elles-mêmes.

Ainsi la préférence européenne pour le *soft power*, le commerce et la mutualisation de territoires souverains serait-elle, plus encore qu'un échec, un voile illusoire en train d'être déchiré ? Les Européens sont-ils prêts à se mobiliser avec suffisamment d'inventivité pour sauver l'UE ? Et, si oui, la construction européenne est-elle en mesure d'en être l'écrin et le laboratoire ? S'il est trop tôt pour répondre à ce questionnement d'ensemble, on peut néanmoins constater avec Marie Mendras que, sur au moins un des dossiers, celui de l'intervention militaire russe dans le Donbass (est de l'Ukraine), les Européens, unis, tiennent leur cap des sanctions économiques contre la Russie et des accords de Minsk qui ont préservé l'État ukrainien et fait considérablement baisser l'intensité de la guerre⁴.

Pour autant, les divergences de vues et les insatisfactions au sein des Européens sont pour l'instant telles qu'aucune des avancées politico-institutionnelles – MES (mécanisme européen de stabilité) et TSCG (traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance), parlementarisation, naissance, le dos au mur et dans le compromis, d'une politique européenne russe et moyen-orientale, avec les accords de Minsk et sur le nucléaire iranien – n'a fait l'effet d'une de ces fameuses relances (Messine, 1956 ; La Haye, 1969 ; Fontainebleau, 1984 ; auxquelles il convient d'ajouter Maastricht, 1991) caractéristiques de l'histoire des crises de la construction européenne.

Ces approfondissements sont, enfin, éclipsés par le fait que cette crise est tout autant, et pour la première fois, une crise du territoire de l'entité Union européenne : il y a *en même temps* rejeu d'une fracture Nord-Sud et d'une fracture

3. Romain Caillet, « La guerre de l'EIIL contre l'Iran ne concerne ni la France, ni l'Occident », *Le Monde*, 19 juin 2014.

4. Marie Mendras, « Le déclin de la Russie poutinienne est inexorable », *Le Monde*, 14 octobre 2016.

Est-Ouest et, de façon inédite là encore, *de facto*, une rupture d'égalité entre États, une rupture qui trahit l'esprit du pacte communautaire d'origine.

L'Europe, une géopolitique kantienne

Quelle est la nature de la crise actuelle ?

Un détour par une publication non pas géographique mais philosophique est nécessaire pour répondre à cette question. Il s'agit du célèbre opuscule de Kant qu'il publia en 1795 : *Vers la paix perpétuelle*. Deux siècles plus tard, l'esprit et la caractérisation territoriale de la construction européenne s'y trouvent éclairés, voire dévoilés. Cet éclairage sur la territorialité européenne permet à son tour de caractériser la crise actuelle, dont il s'agit de comprendre la nouveauté et la spécificité.

Ce que vise Kant dans sa condamnation de la guerre et dans l'établissement de trois « principes définitifs » propres à fonder la paix perpétuelle, ce n'est pas seulement un monde sans conflit armé mais une situation où les États ont cessé de choisir le rapport de force et de domination. Le projet d'une paix perpétuelle n'est pas un traité de paix, qui vient toujours sanctionner, avec la fin des hostilités ou d'un conflit armé, un rapport de force entre belligérants et un équilibre de puissance. Car, note Kant, tout traité est dans les faits destiné à être rompu. Ni traité ni État mondial, la paix perpétuelle est donc le projet d'une société de nations libres, chacune respectant l'autonomie de toutes dans une *alliance de paix*. Kant précise que la paix entre les peuples ne peut se confondre avec un État des peuples, c'est-à-dire un État qui engloberait tous les peuples. Il anticipe qu'elle commencera par un noyau d'États libres et démocratiques, dont la pratique pourrait bien faire école, et qui serait donc amené à s'étendre. Cet horizon mondial d'une *alliance* des peuples et des États qui renonce à la hiérarchie des États, au nationalisme et aux rapports de force et de domination, il se trouve qu'elle a été et demeure mise en œuvre par l'intégration européenne.

L'Union européenne est en effet un système et un régime politiques qui mutualisent les territoires et les souverainetés nationaux. Dans ce système, les périphéries et les petites entités territoriales ont autant de considération et de voix au chapitre que les grandes. En cela, l'UE est un anti-empire. Son expansion territoriale et son rayonnement sur ses marges sont le fruit de son attractivité et d'adhésions volontaires. Dès son origine, la CEE a été conçue pour mettre fin à toute hégémonie d'un grand pays ou d'une alliance de grands pays sur les autres. La Commission européenne, aujourd'hui si décriée alors qu'elle est, avec le Parlement européen élu au suffrage universel direct, garante de la fabrication d'un

intérêt général communautaire, a été imposée dans le traité de Rome à la France, la RFA et l'Italie par le Benelux pour cette double raison, tandis que personne n'a forcé ces trois « grands » pays à l'accepter, au contraire. Par la suite, le couple franco-allemand, bien que cela fasse partie de sa dimension mythique, ne s'est jamais transformé en centre dominant et imposant ses volontés et sa politique aux autres membres (à ce jour, un contre-exemple fait exception à cette règle : celui de la Grèce contrainte par les dix-huit autres membres de la zone euro depuis juillet 2015⁵). On a pu, successivement ou ensemble, parler d'Europe française, d'Europe anglaise, d'Europe allemande, de fracture Nord-Sud, de clivage Ouest-Est, de vieille Europe, de nouvelle Europe... : on ne saurait mieux dire que la construction européenne est un système territorial sans centre ni *hegemon* : une république d'États-nations postnationalistes mutualisant leurs territoires. Au pire, l'UE est une AG de copropriétaires ; au mieux une alliance kantienne révolutionnaire d'États libres fondée sur le droit et la raison. C'est pourquoi je propose de qualifier la construction européenne de géopolitique kantienne.

Une nécessaire contextualisation historique

Il est ici utile d'étayer cette interprétation. Le caractère utopique de la construction européenne est inscrit dans la géographie et l'histoire mondiales. Cette forme politique inventée de toutes pièces en 1950 n'a ni antécédent ni équivalent. Elle est en rupture radicale avec son passé : dix ou vingt ans avant, la construction européenne n'était pas seulement irréalisable, elle était impensée. Même les européens de l'entre-deux-guerres, considérés comme des utopistes, n'envisagèrent pas ce que les Européens conçurent dans les années 1950 : la mutualisation de la souveraineté territoriale par des États-nations séculaires et démocratiques, au moyen d'institutions supranationales.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale et dans la guerre froide naissante, les dirigeants et les peuples de six des États-nations de la partie libre de l'Europe opérèrent un changement de paradigme. Ils prirent acte de l'immensité de l'effort de reconstruction à accomplir, de l'affaiblissement de leurs pays respectifs, de leurs tailles et de leurs rangs dorénavant tout au plus moyens. Ils étaient déterminés à rendre une nouvelle guerre entre eux impossible, comme à ne pas succomber à la peur inspirée par l'impérialisme soviétique. Avec la Communauté du charbon et de l'acier (CECA, 1951) puis la Communauté économique européenne (CEE, 1957), les Six inventèrent un procédé inédit pour mutualiser les politiques pour

5. « Une trahison du projet européen », entretien de l'auteur au site web de Sciences Po suite au troisième plan d'aide de l'UE à la Grèce, 15 juillet 2015, < www.sciencespo.fr >.

l'indépendance et la prospérité de chacun des membres de l'association. Jusqu'alors, le souci de l'indépendance nationale avait été du seul ressort de l'État-nation.

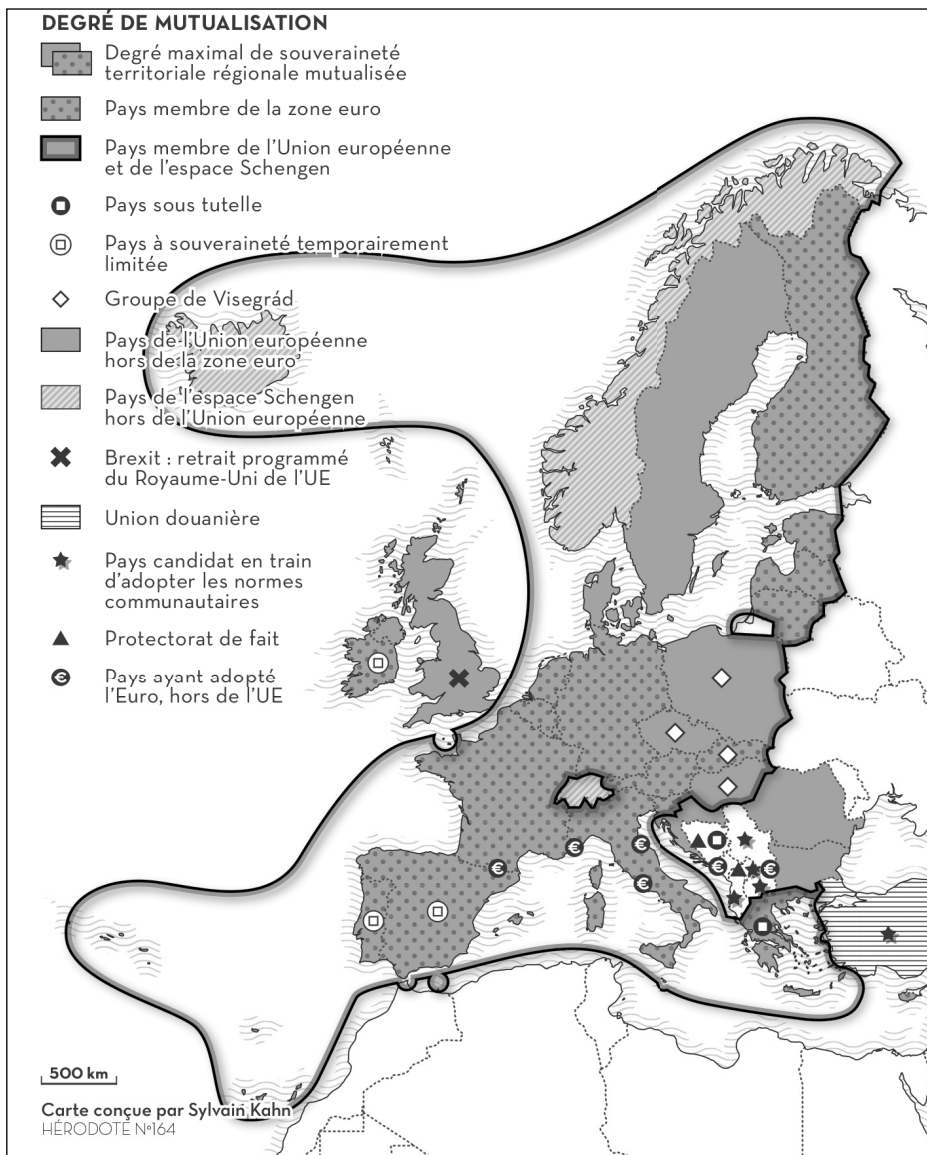
L'utopie européenne n'est pas un dépassement des États-nations européens : elle est la matrice de la transformation des États-nations européens dans une période d'affaiblissement brutal de leur poids et de leur influence dans l'espace mondial. Témoignage de l'attractivité de cette utopie, la CEE devenue l'UE est passée en cinquante-cinq ans de six à vingt-huit États-nations démocratiques (du moins au moment de leur adhésion). Cas unique, ils ont tous consenti sur une base volontaire, égalitaire et d'intérêt bien compris, écartant toute coercition, de mutualiser des parts de leur souveraineté. En témoignent non seulement les compétences dévolues à l'Union européenne, mais surtout la prise de décision à la majorité et non à l'unanimité – une pratique inédite dans les relations internationales modernes. Depuis le traité de Maastricht (1993), des éléments de souveraineté régaliennne et donc de la dimension sacrée du territoire – monnaie, diplomatie, défense nationale, sécurité intérieure, justice – sont intégrés dans la construction européenne.

Ce faisant, les États-nations membres de l'UE ont concrétisé une utopie ancienne : ils ont transformé l'espace européen en espace de paix, rompant avec cette tradition guerrière pluriséculaire qui les avait pour partie constitués. La domination n'y est plus un but ni un enjeu. Néanmoins, les doutes et la crise en cours soulignent l'échec partiel de cette autre utopie plus récente au nom de laquelle la construction européenne a été réalisée : la prospérité et le progrès social.

On ne peut que constater l'incapacité ou l'absence de volonté des élites, ainsi que d'un groupe beaucoup plus large qui comprend les bénéficiaires de rentes et de patrimoine, à avoir pour objectif premier la cohésion sociale. Or, même les intérêts particuliers ont parfois tout intérêt à préserver l'intérêt général et la cohésion sociale afin de se préserver eux-mêmes. Il en va de notre avenir commun. Comment l'UE pourrait-elle faire mieux ? Elle pourrait faire mieux en décidant de mettre fin au *dumping* fiscal, en promouvant l'harmonisation fiscale, en rendant l'ordolibéralisme moins punitif et davantage tourné vers l'intérêt général européen, en étant plus drastique sur le marché des permis à polluer, en étant plus agressive dans le cadre des négociations de commerce international, en levant un impôt européen pour doter le budget européen de ressources plus conséquentes et permettre une véritable politique de redistribution ou de correction des inégalités sociales et territoriales, en étant plus déterminée pour lutter contre la fraude fiscale.

La construction européenne est d'autant moins une utopie postnationale qu'il n'y a pas de nation européenne – ce qui explique sa lenteur à inventer un régime démocratique propre. Elle est, en revanche et de façon inédite, une construction postnationaliste et posthégémonique, coopérative et solidaire, qui place ses membres sur un pied d'égalité dignité – ce qui explique la curiosité qu'elle suscite

CARTE 1. – LE GRAND PROJET EUROPÉEN : LA MUTUALISATION TERRITORIALE



Hérodote, n° 164, La Découverte, 1^{er} trimestre 2017.

dans toutes les régions du monde comme la difficulté des Européens eux-mêmes à se saisir de sa nouveauté révolutionnaire.

La mutualisation territoriale remise en question

En ce moment, la mutualisation territoriale qui caractérise ce projet fondamentalement géographique qu'est la construction européenne est partiellement contestée et remise en cause. En témoignent le Brexit, le refus des gouvernements de Hongrie, Pologne, Slovaquie et République tchèque de respecter la décision prise à la majorité qualifiée sur la répartition des demandeurs d'asile en 2015, les dérogations temporaires mais reconduites à la libre circulation au sein de l'espace Schengen par le rétablissement de la matérialité des frontières et leur durcissement sous forme de clôtures, la mise sous tutelle du territoire grec dans le cadre des trois plans d'aides conditionnelles octroyés par l'UE, les tentatives des gouvernements illibéraux postdémocratiques de Hongrie et de Pologne pour s'abstraire ou contourner les règles de l'État de droit et d'une concurrence non faussée qui régissent en commun l'ensemble du territoire européen et donc le territoire de chaque État membre.

Il y a donc aujourd'hui deux projets européens qui se font face. Celui qui est né dans l'immédiat après-Seconde Guerre mondiale, et qui est au fondement de la construction européenne. Des États-nations européens durablement affaiblis par cette guerre qu'ils ont provoquée, puis par la décolonisation et l'avènement de très grandes puissances mutualisent librement et sans contrainte une partie de leur souveraineté, favorisant ainsi leur reconstruction, leur consolidation et leur maintien. Ce faisant, les nations européennes ont concrétisé une utopie ancienne, transformant l'espace européen en espace politique de paix, en une sorte de démocratie d'États eux-mêmes démocratiques. Dans cette Union européenne, en effet, tous les membres sont d'égale dignité (ce qui n'était jamais arrivé dans les relations internationales !); dans la vie politique communautaire, ils pèsent tous d'un poids comparable, aucun oligopole n'est possible, il y a délibération et les décisions sont prises à la majorité qualifiée le cas échéant. Ni la contrainte ni la force ne caractérisent cette construction européenne. C'est bien pourquoi elle n'a cessé de s'élargir, tant ce fonctionnement sans centre ni hégémon est rare et attractif ! La construction européenne décline, dans la réalité géographique du monde tel qu'il est, l'utopie kantienne de la paix perpétuelle dont le philosophe des Lumières avait énoncé les conditions de possibilité et les principes de réalisation. En ce sens, la construction européenne n'est pas seulement une réalisation située et imparfaite, elle est aussi une utopie mondiale : elle est de fait comme un horizon ou un modèle qui non seulement suscite la curiosité voire l'inspiration,

mais contribue aussi à modifier le fonctionnement de la communauté mondiale des États et des acteurs.

C'est pourquoi ceux pour qui les Européens ne sortiront de la crise qu'ils traversent que par plus d'Europe ne sont ni contre la démocratie, ni contre la souveraineté, ni contre les nations : ils sont réalistes s'agissant des Européens et raisonnables s'agissant de l'humanité. Mais cette vision des choses ne peut pas s'imposer si les politiques publiques européennes jouent contre les peuples – non pas les peuples au sens d'essences nationales, mais au sens des communautés sociales, interdépendantes et solidaires. Elle ne peut s'imposer que si elle contribue à donner à chaque individu, à chaque communauté sociale et à chaque communauté politique nationale l'assurance et la perspective d'une égale dignité et d'un avenir prometteur.

Sans quoi, le sentiment du déclin devient l'horizon tandis que la recherche de groupes sociaux à exclure de la communauté sociale et politique devient la perspective. Le contreprojet européen est alors celui de Viktor Orbán. Le dirigeant hongrois, tel un Dark Vador de l'Union européenne, construit avec un sombre éclat son personnage de leader du côté obscur de la force européenne. Il ne se contente pas de transformer par petites touches la République hongroise postsoviétique en démocratie autoritaire, xénophobe, antisémite, inhospitalière et entourée de barbelés. Renouant avec cette tradition européenne des anti-Lumières qu'on croyait durablement marginalisée depuis 1945, Orbán théorise avec talent cette évolution et propose à tous un contre-modèle : la « démocratie illibérale », cette nouvelle doctrine d'extrême droite qui réduit la démocratie et l'État de droit à une forme vide et à un pluralisme en trompe l'œil.

Si la Hongrie en est l'exemple le plus éclatant et le plus achevé car mis en pratique par le gouvernement, cette tendance est à l'œuvre en Pologne, en Slovaquie, en République tchèque, en Autriche, au Danemark, en Suède, en Finlande, aux Pays-Bas, en Belgique, en France, au Royaume-Uni et – sous Berlusconi du moins – en Italie. Ainsi que, hors UE, en Norvège et en Suisse. Comme dans le projet kantien, l'union fait la force aussi dans le projet illibéral. Mais c'est une union d'Européens qui se défie du non-Européen qui corromprait une identité et une démographie européennes fantasmatiquement menacées par le commerce international, la pauvreté, les migrants, les Roms, l'individualisme, les libertés, l'esprit critique. À ce jour, la xénophobie actuelle en Europe se porte surtout sur ceux qui sont considérés comme des étrangers non européens et des étrangers à l'Europe. Dans l'Europe d'aujourd'hui, le rejet de l'Autre prend marginalement le visage d'un rejet d'autres Européens. Il prend non le visage d'une hiérarchisation et d'un projet d'asservissement des peuples et des nations caractéristique du nationalisme, mais celui d'une séparation rigoureuse d'avec l'Autre. Les vingt années à venir vont être structurées par cette confrontation entre deux conceptions de l'Union

européenne : l'illibérale excluante car décliniste, et la démocratique cosmopolitique car confiante. Cette confrontation n'est pas Est-Ouest ou Nord-Sud. Elle s'installe dans tous les États membres et oppose les espaces qui sont le plus en périphérie et dans l'entre-soi, à ceux qui sont les plus urbains et les plus insérés.

Bibliographie

- AGLIETTA M. (2015), « Monnaie et souveraineté : comment compléter l'euro ? », in « La BCE peut-elle sauver l'Europe ? », *L'Économie politique*, n° 66.
- BECK Ü. (2013), *Non à l'Europe allemande*, Autrement, Paris, 156 p.
- BLOT C., ROZENBERG O., SARACENO S. et STREHO I. (2014), « Réformer l'Europe », *Revue de l'OFCE*, vol. 3, n° 134.
- DIDELON C., RICHARD Y. et VAN HAMME G. (2011), *Le Territoire européen*, PUF, Paris, 253 p.
- FERRY J.-M. (2005), *Europe, la voie kantienne. Essai sur l'identité postnationale*, Éditions du Cerf, coll. « Humanités », Paris, 216 p.
- GRADVOHL P. (2012), « Hongrie. Bras de fer avec l'Union européenne », P@ges Europe, La Documentation française, 2 avril.
- HASSNER P. (2014), « L'Union européenne à la peine. Entretien avec Pierre Hassner », P@ges Europe, La Documentation française, 19 novembre.
- HÉRODOTE (2012), *L'extrême droite en Europe*, vol. 1, n° 144. Nouvelle édition sous la direction de Béatrice Giblin, La Découverte, Poche/Essais, Paris, 2014.
- KAHN S. (2011), « Les fondements nationaux de la construction européenne », *Questions internationales*, n° 51, La Documentation française, 3^e trimestre.
- KAHN S. (2014), « L'État-nation comme mythe territorial de la construction européenne », *L'Espace géographique*, Belin, tome 43, n° 3.
- KANT E. (1795), « Vers la paix perpétuelle », in PROUST F. (1991), *Vers la paix perpétuelle, Que signifie s'orienter dans la pensée ? Qu'est-ce que les Lumières et autres textes*, introduction, notes et bibliographie et chronologie par Françoise Proust, traduction de Jean-François Poirier et Françoise Proust, Garnier-Flammarion, Paris.
- MAGNETTE P. (2000), *L'Europe, l'État et la démocratie. Le souverain apprivoisé*, Éditions Complexe, Bruxelles, 262 p.
- STRASSEL C. (2013), « La crise de l'euro : une crise de la souveraineté européenne », *Hérodote* (Économie et géopolitique), La Découverte, Paris, vol. 4, n° 151.
- WEBER S. (2009), « D'un rideau de fer à l'autre : Schengen et la discrimination dans l'accès à la mobilité migratoire », *Géocarrefour* (« Quelle Europe vingt ans après la chute du Mur ? »), vol. 84, n° 3, <http://geocarrefour.revues.org/7405>.